

CHOISISSEZ VOTRE INDEMNITÉ SELON VOS BESOINS !

De 8€ à 48€
quel que soit son montant,
votre indemnité est acquise de
la 1^{ère} nuit à la dernière nuit
de votre séjour*.

Elle est :

Doublee

Si votre séjour dure plus de 60 jours
ou s'il se déroule à plus de 300 km
de chez vous*.

Cumulable

Avec les indemnités journalières de
la Sécurité Sociale et celles versées
par la Mutuelle du Rempart dans le
cadre d'un contrat de Prévoyance que
vous aurez souscrit spécifiquement
(nous consulter).

PRÉSERVEZ VOTRE BIEN-ÊTRE ET VOTRE MORAL !

- Garantie ouverte à tous,
quelle que soit votre
situation professionnelle.
- Maintien du contrat et cotisation
fixe même en cas d'hospitalisations
successives.
- Libre souscription et
versement de vos indemnités
jusqu'à vos 75 ans.

REMPART HOSPI

Une **exclusivité**
MUTUELLE DU REMPART
pour vous cocooner

À situation unique,
accompagnement unique.

C'est pourquoi en cas d'hospitalisation
vous pouvez bénéficier d'une indemnité
journalière forfaitaire non imposable.

Vous pouvez choisir librement
comment utiliser cette indemnité pour
des prestations non remboursées
par la Sécurité Sociale.



CHAMBRE
PARTICULIÈRE



JOURNAUX
ET REVUES



TÉLÉVISION
TÉLÉPHONIE



FRAIS DE TRANSPORT
DE VOS PROCHES



ESTHÉTICIENNE
COIFFEUR



FRAIS DE
NOUNOU

PRÉVOYANCE

REMPART HOSPI

L'INDEMNITÉ
CONFORT
HOSPITALISATION

JUSQU'À
48€
PAR NUIT

NOS AGENCES
TOULOUSE
Wilson & Minimes
COLOMIERS
MURET
SAINT-GAUDENS
REVEL
CASTRES
ALBI



0 970 82 81 80
(Appel non surtaxé)

MUTUELLE DU
REMPART
LE FUTUR ASSURÉ

www.mutuelledurempart.fr

MUTUELLE DU
REMPART
LE FUTUR ASSURÉ

*Voir conditions générales de souscription.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée sous le n° SIREN 716950337 et affiliée à la Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles (FNIM). Document non contractuel. Oct. 2019 **ovmt** CREATION